



maison
départementale
des personnes
handicapées
de Haute-Vienne

PROCURATION

Cette procuration doit obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du demandeur (usager de la MDPH) et d'une pièce d'identité originale du représentant de son choix (le mandataire).

L'utilisation de la présente procuration est limitée à une semaine (7 jours calendaires) à partir de la date de signature de l'usager au bas de la page.

Chaque procuration ainsi que les copies des pièces d'identité de l'usager et de son représentant seront systématiquement photocopées et intégrées au dossier de l'usager.

Je soussigné(e) [NOM Prénom] _____

Né(e) le _____ à _____

Numéro de dossier MDPH _____

Adresse _____

Autorise à communiquer des informations et documents confidentiels (*situation personnelle, professionnelle, droits passés et en cours*) contenus dans mon dossier à :

NOM Prénom _____

Adresse _____

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur
(Usager de la MDPH)

Signature du mandataire
(Représentant de l'usager)